

La «carte verte» migre vers... le Luxembourg

LUXEMBOURG - Un projet de loi en cours doit faciliter l'arrivée des travailleurs qualifiés non européens.

Une carte bleue européenne, à l'image de la carte verte qui permet de travailler aux États-Unis. C'est l'objet d'un projet de loi déposé à la Chambre des députés, qui transpose une directive européenne. Avec 125 travailleurs hautement qualifiés ayant obtenu une autorisation de séjour au Grand-Duché en 2010, le pays dispose déjà d'une législation sur le sujet. La carte bleue doit permettre d'attirer ces travailleurs très qualifiés en leur facilitant la vie. Ainsi, la carte leur permettra de faire venir leur famille rapidement dans leur pays d'accueil.



125 travailleurs hautement qualifiés sont arrivés au Luxembourg en 2010, contre 107 en 2009.

Elle doit aussi être plus simple à obtenir. Autre avantage: la carte permettra aux travailleurs de bouger plus facilement au sein de l'UE. Toutefois, la mouture luxembour-

geoise de la directive ne fait pas que des heureux. Selon la Chambre de commerce, «il serait insensé qu'un pays comme le Luxembourg, dont le marché du travail dans le

secteur privé est composé plus de 80 % d'étrangers adopte des conditions d'entrée et de séjour plus restrictive que d'autres pays de l'UE».

Jérôme Wiss